



Conseil d'établissement

Séance ordinaire du 27 avril 2015

Bibliothèque de l'école

19h00 à 21h00

Procès-verbal

Sont présents :

Poste	Nom	Groupe représenté
1-	Sylvie Demers	Parent
2-	Isabelle Jacques	Parent
3-	François Lemay	Parent
4-	Geneviève Nichol	Parent
5-	Valérie Martinez	Parent
6-	Nathalie Rodrigue	Parent
1-	Nadine Guèvremont	Enseignante
2-	Dina Isabel Henriques	Enseignante
3-	Nathalie Huard	Enseignante
4-	Lise Légaré	Enseignante
5-	Maude Verner	Enseignante
6-	Julie Beaupré	Représentante service de garde
7-	Cécile Tardif	Secrétaire et représentante du personnel de soutien

Sont également présents à la table du conseil :

Lison Montambeault	Directrice
Jean-Sébastien Provençal	Représentant comité de parents

Sont absents :

1-	Sylvie Demers	Parent
2-	Catherine Mercier	Parent
3-	Benoit Morin	Représentant de la communauté
4-	Patrick Dorval	Représentant EHDAA

1 a). Présence et quorum

Le quorum étant atteint, la séance débute à 7h05.

1 b). Mot du commissaire

s/o

2. Questions du public

s/o

3. Adoption de l'ordre du jour

**011 - CE
20150427 - 01**

CONSIDÉRANT que Lison Montambeault, la directrice, en collaboration avec la présidente, Nathalie Rodrigue, ont élaboré un projet d'ordre du jour;

CONSIDÉRANT que ce projet d'ordre du jour a été préalablement communiqué aux membres;



EN CONSÉQUENCE, sur proposition de François Lemay, appuyé par Isabelle Jacques, il est résolu à l'unanimité;

D'ADOPTER l'ordre du jour proposé pour la séance ordinaire du 27 avril 2015 du conseil d'établissement de l'école du Vieux-Verger en y apportant les modifications suivantes :

- Ajout d'un point à varia : ballon chasseur.
- Ajout d'un point aux travaux du conseil : 6d) Site Web.

4.

Adoption du procès-verbal du 16 mars 2015

**011 - CE
20150427 - 02**

CONSIDÉRANT que conformément à l'article 69 de la *Loi sur l'instruction publique (LIP)*, les membres du conseil ont reçu une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du 16 mars 2015 plus de six (6) heures avant la tenue de la présente séance;



EN CONSÉQUENCE, sur proposition de Isabelle Jacques, appuyée par Cécile Tardif, il est résolu à l'unanimité:

DE DISPENSER la secrétaire de procéder à la lecture du procès-verbal de la séance ordinaire du 16 mars 2015;

D'ADOPTER tel que déposé, le procès-verbal de la séance ordinaire du 16 mars 2015 du conseil d'établissement de l'école du Vieux-Verger en n'y apportant aucune modification.

5.

Rapport aux représentants parents

5 a).

Comité de parents

M. Provençal nous partage les sujets de la rencontre du 21 avril 2015 : moyens de pression dans les écoles. Ce n'est pas pareil d'une école à l'autre. Les C.É. réagissent différemment aussi. Le comité de parents va signifier ses craintes vis-à-vis certaines mesures mises de l'avant. Une lettre doit être adoptée. Souper bénéfique de la fondation CSPO a bien été mais déception sur le nombre de participation de la part des membres des différents C.É. Responsabilité de la part de la CSPO de faire plus de publicité et de rejoindre les membres visés.

5 b).	Comité EHDAA
	Monsieur Dorval est absent.
5 c).	OPP
	a) Rapport des activités
	La danse du printemps tenue le 17 avril s'est bien déroulée. Mme Martinez a fait la D.J. en français. N'ont pas fait de profits. Moins d'élèves et match de hockey en même temps en plus d'évaluations de soccer. 160 enfants environ. Certificats cadeaux remis par Vidéotron, Ça fabrik et Michabou. La campagne de financement Mabel Labels sortira cette semaine. Vente de garage le 30 mai en préparation. Plein d'activités à faire approuver par le C.É. pour l'an prochain.
6 a).	État de la situation 2015-2016
	Gestion des surplus
	Après analyse de la capacité d'accueil de la clientèle, 14 élèves du préscolaire vont être déplacés à Rapides-Deschênes. Une lettre sera envoyée aux parents pour déplacement volontaire. On garde tous nos élèves de 3 ^e et 4 ^e année. Nous aurons 3 classes de préscolaire, 3 de 1 ^{re} année, 3 de 2 ^e , 3 classes de 3 ^e année, 2 de 4 ^e année, 1 classe multi-niveaux de 3 ^e et 4 ^e année, 2 classes de 5 ^e et de 6 ^e chacune.
	Déplacement portes ouvertes présco
	La journée portes ouvertes est déplacée au 3 juin 2015.
6 b).	Traiteur 2015-2016
	Insatisfaction au niveau des repas commandés. Variété de légumes, choix du menu. La moitié des repas commandés par rapport au début de l'année. Mazzola est venu faire une démonstration auprès du conseil des enseignants et l'Indocile auprès des membres de l'OPP. Mazzola offre plus de variété de légumes. Servi dans un sac de papier brun pratique pour le transport et rapporter les restes. Trois prix différents selon ce qu'on commande. Mazzola fut choisi et sera présent à la pré-inscription en août pour répondre aux questions des parents et se faire connaître.

6 c).	Environnement consacré à l'étude
	On continuera à être une école sans devoirs. Les parents recevront une liste de manuels proposés pour faire des travaux supplémentaires de façon optionnelle à la maison. Les enseignants renseigneront les parents soit par courriel ou via l'agenda sur ce qu'ils ont fait ou feront. Les parents qui le désirent pourront acheter des cahiers d'exercices. L'accent à l'école sera encore mis sur les études et la grammaire.
6 d).	Activités scolaires
	1. Finissants le 29 avril 2015
	Les élèves de 6e année iront à Grande-Rivière pour voir une pièce de théâtre sur le passage du primaire au secondaire. Leur graduation aura lieu le 19 juin et un dîner leur sera servi. Les parents seront invités en après-midi. Iront aux quilles et au cinéma avec leur budget voté l'an dernier.
	2. Changement au 1er cycle
	Le Musée des sciences et de la technologie étant fermé, les élèves iront le 5 juin aux quilles, le 12 juin, Les Débrouillards viendront à l'école et le 18 juin, ce sera au tour de Zoo reptiles. Le 19 juin, ils iront au cinéma et dégusteront du pop corn.
6 d).	Site Web
	Sera lancé cette semaine. Il manquera la partie des photos. Le calendrier des activités sera sur le site en septembre. Lison Montambeault et Valérie Chiasson ont travaillé très fort dessus.
7.	Correspondance
	s/o.

8.	Travaux du conseil
8 a).	Frais aux parents 2015-2016
	○ Activités et sorties éducatives
011 - CE 20150427 - 03	<p>PRÉAMBULE La liste des activités prévues pour l'an prochain par niveau est présentée en vue d'être approuvée en bloc. Le coût total par élève doit être inférieur à 30 \$ et la différence sera prise dans le budget pizza des classes.</p> <p>CONSIDÉRANT qu'en vertu de l'article 77.1 et dans le respect de l'article 7, 2^e et 3^e paragraphes de la <i>Loi sur l'instruction publique (LIP)</i>, Madame Lison Montambeault, directrice, doit proposer à son conseil d'établissement pour approbation les frais chargés aux parents par l'école;</p> <p>CONSIDÉRANT qu'en vertu de l'article 212.1 de la <i>Loi sur l'instruction publique (LIP)</i>, le conseil des commissaires de la Commission scolaire des Portages-de-l'Outaouais a adopté une politique relative aux contributions financières qui peuvent être demandées aux parents;</p> <p>CONSIDÉRANT que les frais chargés aux parents par Madame Lison Montambeault, directrice de l'école du Vieux-Verger tiennent compte des politiques de la Commission scolaire des Portages-de-l'Outaouais dans ce domaine;</p> <p>CONSIDÉRANT que les frais chargés aux parents proposés par Madame Lison Montambeault, directrice de l'école du Vieux-Verger, ont été élaborés avec la participation des enseignants;</p> <div data-bbox="906 1276 1008 1352" style="text-align: center;"> </div> <p>EN CONSÉQUENCE, sur proposition de Valérie Martinez, appuyée par François Lemay, il est résolu à l'unanimité :</p> <p>D'APPROUVER les frais qui seront à la charge des parents des élèves de l'école du Vieux-Verger pour l'année scolaire 2015-2016, dont copies sont jointes au présent procès-verbal (annexes 2a à 2g) pour en faire partie intégrante.</p>

○ Cahiers d'activités demandés

PRÉAMBULE La liste des cahiers peut varier par rapport à l'an dernier dépendant des niveaux. La mise à jour des prix apparaît sur chaque feuille.

CONSIDÉRANT qu'en vertu de l'article 77.1 et dans le respect de l'article 7, 2^e et 3^e paragraphes de la *Loi sur l'instruction publique (LIP)*, Madame Lison Montambeault, directrice, doit proposer à son conseil d'établissement pour approbation les frais chargés aux parents par l'école;

CONSIDÉRANT qu'en vertu de l'article 212.1 de la *Loi sur l'instruction publique (LIP)*, le conseil des commissaires de la Commission scolaire des Portages-de-l'Outaouais a adopté une politique relative aux contributions financières qui peuvent être demandées aux parents;

CONSIDÉRANT que les frais chargés aux parents par Madame Lison Montambeault, directrice de l'école du Vieux-Verger tiennent compte des politiques de la Commission scolaire des Portages-de-l'Outaouais dans ce domaine;

CONSIDÉRANT que les frais chargés aux parents proposés par Madame Lison Montambeault, directrice de l'école du Vieux-Verger, ont été élaborés avec la participation des enseignants;



EN CONSÉQUENCE, sur proposition de Geneviève Nichols, appuyée par Isabelle Jacques, il est résolu à l'unanimité :

D'APPROUVER la liste des cahiers d'activités, dont copies sont jointes au présent procès-verbal (annexes 3a à 3g) pour en faire partie intégrante.

DE MANDATER Madame Lison Montambeault, directrice, pour qu'elle achemine les listes appropriées aux parents des élèves en temps voulu.

○ Matériel périssable, reproduction et agenda

PRÉAMBULE La liste du matériel périssable, ajustée selon les besoins de chaque niveau, de même que les montants pour la reproduction et l'agenda sont déposés.

CONSIDÉRANT qu'en vertu de l'article 77.1 et dans le respect de l'article 7, 2^e et 3^e paragraphes de la *Loi sur l'instruction publique (LIP)*, Madame Lison Montambeault, directrice, doit proposer à son conseil d'établissement pour approbation les frais chargés aux parents par l'école;

CONSIDÉRANT qu'en vertu de l'article 212.1 de la *Loi sur l'instruction publique (LIP)*, le conseil des commissaires de la Commission scolaire des Portages-de-l'Outaouais a adopté une politique relative aux contributions financières qui peuvent être demandées aux parents;

CONSIDÉRANT que les frais chargés aux parents par Madame Lison Montambeault, directrice de l'école du Vieux-Verger tiennent compte des politiques de la Commission scolaire des Portages-de-l'Outaouais dans ce domaine;

CONSIDÉRANT que les frais chargés aux parents proposés par Madame Lison Montambeault, directrice de l'école du Vieux-Verger, ont été élaborés avec la participation des enseignants;



EN CONSÉQUENCE, sur proposition de François Lemay, appuyé par Valérie Martinez, il est résolu à l'unanimité :

D'APPROUVER la liste du matériel périssable, de reproduction et coût de l'agenda, dont copies sont jointes au présent procès-verbal (annexes 4a à 4g) pour en faire partie intégrante.

DE MANDATER Madame Lison Montambeault, directrice, pour qu'elle achemine les listes appropriées aux parents des élèves en temps voulu.

○ Liste du matériel scolaire

PRÉAMBULE La liste du matériel scolaire a été revue pour l'an prochain et est présenté au conseil d'établissement pour approbation.

CONSIDÉRANT qu'en vertu de l'article 77.1 et dans le respect de l'article 7, 2^e et 3^e paragraphes de la *Loi sur l'instruction publique (LIP)*, Madame Lison Montambeault, directrice, doit proposer à son conseil d'établissement pour approbation les frais chargés aux parents par l'école;

CONSIDÉRANT qu'en vertu de l'article 212.1 de la *Loi sur l'instruction publique (LIP)*, le conseil des commissaires de la Commission scolaire des Portages-de-l'Outaouais a adopté une politique relative aux contributions financières qui peuvent être demandées aux parents;

CONSIDÉRANT que les frais chargés aux parents par Madame Lison Montambeault, directrice de l'école du Vieux-Verger tiennent compte des politiques de la Commission scolaire des Portages-de-l'Outaouais dans ce domaine;

CONSIDÉRANT que les frais chargés aux parents proposés par Madame Lison Montambeault, directrice de l'école du Vieux-Verger, ont été élaborés avec la participation des enseignants;



EN CONSÉQUENCE, sur proposition de Julie Beaupré, appuyée par Dina Isabel Henriques, il est résolu à l'unanimité :

D'APPROUVER la liste du matériel scolaire, dont copie est jointe au présent procès-verbal (annexe 5) pour en faire partie intégrante.

DE MANDATER Madame Lison Montambeault, directrice, pour qu'elle achemine les listes appropriées aux parents des élèves en temps voulu.

8 b).

Cadre budgétaire CSPO 2015-2016

**011 - CE
20150427 - 04**

PRÉAMBULE Mme Montambeault passe au travers du cadre budgétaire, qui revient annuellement et le décortique.

CONSIDÉRANT que le conseil d'établissement doit recommander l'adoption des objectifs et des principes de la répartition des subventions, du produit de la taxe scolaire et de ses autres revenus entre ses établissements conformément à l'article 275 de la *Loi sur l'instruction publique*;

CONSIDÉRANT la présentation du cadre budgétaire 2015-2016 effectuée par la direction de l'établissement;



EN CONSÉQUENCE, sur proposition de Cécile Tardif, appuyée par Valérie Martinez, il est résolu à l'unanimité :

D'ADOPTER le cadre budgétaire 2015-2016 de la Commission scolaire des Portages-de-l'Outaouais, tel que présenté, dont copie est versée en annexe au présent procès-verbal (annexe 6) pour en faire partie intégrante.

8 c).

Projet éducatif 2015-2020

**011 - CE
20150427 - 05**

PRÉAMBULE Mme Montambeault dresse les grandes lignes du prochain projet éducatif dont la grande orientation a été ciblée auprès des enseignants. Les trois valeurs retenues sont l'engagement, le respect et l'entraide.

CONSIDÉRANT qu'en vertu de l'article 74 de la *Loi sur l'instruction publique (LIP)*, le conseil d'établissement de l'école Du Vieux-Verger doit adopter le projet éducatif de l'école;

CONSIDÉRANT qu'en vertu de l'article 74 de la *LIP*, le conseil d'établissement a analysé la situation de l'école, principalement les besoins des élèves, les enjeux liés à la réussite des élèves ainsi que les caractéristiques et les attentes de la société qu'elle dessert;

CONSIDÉRANT que le conseil s'est assuré que notre école répond bien aux attentes qui la concernent, dans le plan stratégique de la commission scolaire;

CONSIDÉRANT que le conseil s'est assuré de la participation des personnes intéressées par l'école, dans la préparation de ce projet (art. 74, 2^e par.);



EN CONSÉQUENCE, sur proposition de Julie Beaupré, appuyée par Maude Verner, il est résolu à l'unanimité :

D'ADOPTER, conformément à l'article 74 de la *LIP*, le projet éducatif 2015-2020 de l'école Du Vieux-Verger, tel que proposé, dont copie est versée en annexe au procès-verbal (annexe 7) pour en faire partie intégrante.

DE MANDATER Madame Lison Montambeault, la directrice, pour qu'elle informe toutes les personnes intéressées par le projet éducatif 2015-2020 de notre école.

8 d).

Cour d'école

**011 - CE
20150427 - 06**

PRÉAMBULE Appel d'offres à faire pour voir tout ce qu'il faut pour que le 20 mai se soit entériné.

CONSIDÉRANT que la commission scolaire est responsable de faire les appels d'offres pour les projets d'embellissement de la cour d'école;

CONSIDÉRANT que le C.É. doit fournir tous les renseignements exigés par la commission scolaire (*article 81 de la LIP*);

CONSIDÉRANT que le C.É. assure la gestion de ses revenus et de son fonds spécial et qu'il en surveille l'administration par la commission scolaire (*article 94 de la LIP*);

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de Maude Verner, appuyée de Nadine Guèvremont, il est résolu à l'unanimité :



D'APPROUVER d'envoyer les documents émis par la ville de Gatineau afin que la commission scolaire puisse procéder à l'appel d'offres pour la préparation du sol dans le but de recevoir les structures de jeux en août 2015.

	Demande de prolongation de 15 minutes à la rencontre
	Il est 20 heures 50 minutes et une demande est faite pour pouvoir continuer la rencontre. Isabelle Jacques, appuyée de Dina Isabel Henriques, donne son approbation.
8 e).	Code de vie
011 - CE 20150427 - 06	<p>PRÉAMBULE Avec l'aide d'une psycho-éducatrice, un code de vie a été revu, passant de 29 règlements à 4 grandes règles sur lesquelles le personnel va travailler pour que ce soit respecté au cours des prochaines années.</p> <p>CONSIDÉRANT qu'en vertu de l'article 76 de la <i>Loi sur l'instruction publique (LIP)</i>, le conseil d'établissement de l'école du Vieux-Verger doit approuver les règles de conduite proposées par Madame Lison Montambeault, la directrice;</p> <p>CONSIDÉRANT que la proposition de la directrice a été élaborée avec la participation du personnel de l'école (cf. l'art. 77 de la LIP);</p> <p>CONSIDÉRANT que les modifications proposées suite à des consultations avec le personnel seront apportées au présent document;</p> <div data-bbox="906 982 1003 1056" style="text-align: center;"> </div> <p>EN CONSÉQUENCE, sur proposition de Isabelle Jacques, appuyée par François Lemay, il est résolu à l'unanimité :</p> <p>D'APPROUVER conformément à l'article 76, 1^{er} paragraphe de la LIP, les règles de conduite 2015-2016 de l'école du Vieux-Verger, telles que proposées par Madame Lison Montambeault, la directrice, dont copie est versée en annexe au procès-verbal (annexe 8) pour en faire partie intégrante.</p> <p>DE MANDATER le directeur de l'école pour qu'une copie de ces règles de conduite soit transmise à chaque élève de l'école et à leurs parents dès la rentrée scolaire, conformément à l'article 76, 2^e par. de la LIP.</p>
8 f).	Activités proposées par les parents
011 - CE 20150427 - 07	<p>PRÉAMBULE Avec les enseignantes, les activités annoncées n'auront pas lieu. Elles dépassent les 32 heures régies par la convention collective des enseignants. Des parents voudraient prendre en charge les activités, mais celles-ci se feraient après 16 heures et nécessiteraient un apport accru de travail chez le personnel de soutien également en moyens de pression. On ne peut demander à des parents d'être responsables de la sécurité des enfants.</p> <p>CONSIDÉRANT que le C.É. donne son avis sur toutes questions propres à faciliter la bonne marche de l'école (<i>article 78.2 de la LIP</i>);</p>

CONSIDÉRANT que le C.É. approuve la programmation des activités nécessitant des changements à l'horaire (*article 87 de la LIP*);

CONSIDÉRANT que le C.É peut organiser des services éducatifs autres que ceux prévus au régime pédagogique (*article 90 de la LIP*);

CONSIDÉRANT que l'OPP fait la promotion du projet éducatif et de la participation des parents à la réussite (*article 96,2 de la LIP*);



EN CONSÉQUENCE, sur proposition de Valérie Martinez, appuyée par Geneviève Nichols, il est résolu à l'unanimité :

D'APPROUVER la motion visant à décliner l'offre d'aide des parents.

9.	Varia
9 a).	Ballon-chasseur
	Monsieur Lemay tient à féliciter Mme Danielle St-Jean et Mme Julie Beaupré pour avoir remporté la bannière du ballon-chasseur qui donne un sentiment d'appartenance aux jeunes.
10.	Levée de l'assemblée
011 - CE 20150427 - 08	CONSIDÉRANT que l'ordre du jour est épuisé et que le temps est dépassé;
	EN CONSÉQUENCE , sur proposition de Nadine Guèvremont, appuyée par Dina Isabel Henriques, il est résolu à l'unanimité :
	DE LEVER l'assemblée de la séance ordinaire à 21 h 19.

Nathalie Rodrigue
Présidente du conseil d'établissement

Le 27 avril 2015
Date

Lison Montambeault
Directrice

Le 27 avril 2015
Date